



CROISSY-SUR-SEINE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017

### COMPTE-RENDU

Date de convocation : 22/03/2017  
Nombre de membres en exercice : 33  
Date d'affichage : 24 mars

L'an deux mille dix sept, le 30 mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

**Etaient présents** : M. DAVIN, maire, Mme NOËL, M. CATTIER, Mme POUZET, M. GHIPPONI, Mme ANDRÉ, M. BERNAERT, Mme CESBRON LAVAU, M. MACHIZAUD, M. BONNET, M. BOULANGER, M. DIEUL, Mme SCHÖPFF, M. GOURON, Mme WERBA, M. MOUSSAUD, Mme GARNIER, Mme TOURAINE, Mme BRUNET-JOLY, Mme TILLIER, Mme DOS SANTOS, M. DABAS, M. BOISDÉ, Mme MOTRON, M. MANSARD

**Avait donné pouvoir** : M. LANGLOIS (pouvoir à M. CATTIER), M. HUSSON (pouvoir à Mme TOURAINE), M. DENISE (pouvoir à M. GHIPPONI) ; Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme NOËL), Mme DERVEAUX (pouvoir à Mme CESBRON LAVAU), Mme BOUCHET (pouvoir à Mme GARNIER)

**Etaient absents** : M. LENOIR, M. MOY

**Secrétaire de séance** : M. MANSART

### Ordre du jour du Conseil municipal

- **Communications**
- Néant
  
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2017**
- **Décisions (résumé)**
- **Commissions municipales (comptes-rendus)**
- **Délibérations :**
  - 01-PV de fin de mise à disposition de l'Espace Chanorier
  - 02-Modification de la délibération n°5 du 30 mars 2014 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire, et des conseillers municipaux délégués
  - 03-Autorisation de signature pour groupement de commande fournitures administratives
  - 04-Autorisation de signature pour groupement de commande produits d'entretien
  - 05-Autorisation de signature pour groupement de commande mobilier de bureau
  - 06-Budget principal – *Compte de gestion 2016*
  - 07-Budget principal – *Compte administratif 2016*
  - 08-Budget principal – *Affectation du résultat 2016*
  - 09-Budget principal – *Budget primitif 2017*
  - 10-Budget annexe assainissement – *Compte de gestion 2016*
  - 11-Budget annexe assainissement – *Compte administratif 2016*
  - 12-Budget annexe assainissement – *Affectation du résultat 2016*
  - 13-Budget annexe assainissement – *Budget primitif 2017*
  - 14-Vote des taux communaux d'imposition 2017
  - 15-Autorisation signature convention achat maintenance épareuse avec la ville de Carrières-sur-Seine
  - 16-Création tarif intervention astreinte (ouverture des parkings publics en cas de non respect des horaires)
  - 17-Cession d'une partie du Parc Leclerc
  - 18-Demande de subvention CD78-Sécurité abords des écoles
  - 19-Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
  - 20-Modification règlement de la structure multi accueil « la Ribambelle ».
  - 21-Autorisation de signature conventions d'objectifs et de moyens pour la mise à disposition permanente de locaux sportifs
  - 22-Création d'un tarif de location des locaux sportifs et du terrain d'honneur en herbe
  - 23-Autorisation de signature d'une convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le C.I.G. Grande Couronne
  - 24-Modification tableau des effectifs

### Communications

- Néant

# Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité

## Décisions municipales

**N° DM-CLT-2017-004**

**OBJET : ELIMINATIONS REGLEMENTAIRE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Maire de la ville de Croissy-sur-Seine,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1421-6,  
Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles L. 212-3, L 212-4 et L 212-10 du livre II relatifs au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur les archives des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction DPACI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 relative au traitement et à la conservation des archives des élections politiques postérieures à 1945,  
Vu l'instruction DAF/DPACI/RES/2009/018 du 28 août 2009 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales et structures intercommunales,  
Vu l'instruction DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014 portant préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes et structures intercommunales dans leurs domaines d'activité spécifiques,  
Vu la délibération n° 4 du conseil municipal du 30 mars 2014 portant délégation au Maire de Croissy-sur-Seine,  
Vu le visa réglementaire accordé le 10 février 2017 par Madame la Directrice des Archives départementales des Yvelines, autorisant, pour le Préfet et par délégation, la destruction d'archives communales dont la liste est annexée à la présente décision.  
Considérant la nécessité d'éliminer chaque année les documents dont la durée d'utilité administrative est échuë et qui ne présentent aucun intérêt historique,

### DECIDE

**Article 1 :** Les documents administratifs énumérés sur la liste jointe seront transportés dans des sacs pour destruction à l'unité d'incinération CTVD de Carrières-sur-Seine.

**Article 2 :** Les sacs contenant les documents administratifs seront incinérés immédiatement.

**Article 3 :** Un certificat de destruction sera remis le jour même par la société Novergie IDF.

*A Croissy-sur-Seine, le 16 février 2017.*

**N° DM-SPO-2017-005**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE STE CULLIGAN**

Le maire de la ville de Croissy-sur-Seine,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,  
Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 30 mars 2014 portant délégation au maire de Croissy-sur-Seine,  
Considérant que le bassin d'initiation nécessite, pour permettre son bon fonctionnement, une maintenance et une assistance technique des matériels de traitement d'eau,  
Considérant que ces opérations de maintenance et d'assistance nécessitent le recours à des compétences techniques qui ne sont pas disponibles en interne, et qu'il est opportun de confier cette mission à une société spécialisée,  
Considérant que la société CULLIGAN a été retenue suite à une étude concurrentielle des besoins en tenant compte des prestations hebdomadaires et annuelles obligatoires et nécessaires, de la maintenance globale du bassin d'initiation, de la connaissance du site, des installations et du matériel existants,  
Considérant la proposition reçue de la part de la société CULLIGAN, portant sur une durée de 12 mois pour un montant de 9 978.38 euros HT, soit 11 974.05 euros TTC,  
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Commune,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer un contrat d'assistance technique avec la société CULLIGAN pour une durée de 12 mois, pour un montant de 9 978.38 euros HT, soit 11 974.05 euros TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire, un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs réservés à cet effet et l'information en sera donnée au prochain Conseil Municipal.

*A Croissy-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2017.*

## Délibérations

**N°01- Retrait de l'intérêt communautaire du projet de construction et de réhabilitation du pôle Chanorier – Procès verbal de fin de mise à disposition du Château et de ses dépendances.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,  
Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M. BOISDE, Mme MOTRON, M. MANSARD)  
Décide :

- D'approuver le procès-verbal de fin de mise à disposition du château Chanorier et de ses dépendances établi entre la CASGBS et la commune de Croissy-sur-Seine,
- D'autoriser le Maire à signer ledit procès-verbal
- De verser à la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine un fonds de concours complémentaire de 75 576,73 €

#### **N°02- Modification de la délibération n°5 du 30 mars 2014 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire, et des conseillers municipaux délégués**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry BONNET, conseiller municipal délégué aux ressources humaines,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération du 30 mars 2014 et de faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique pour fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal délégué, comme suit :

- pour le maire : 59 % de l'indice brut terminal,
- pour chacun des adjoints au maire : 25 % de l'indice brut terminal,
- pour chacun des conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces modifications sont inscrits au budget 2017 de la collectivité, au chapitre 65.

#### **N°03- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives entre les communes de Chambourcy, Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Marly-le-Roi, Saint Germain-en-Laye et Sartrouville annexé à la présente,

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Saint Germain-en-Laye, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Saint Germain-en-Laye sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **N°04- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien entre les communes de Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le CCAS de l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, le CCAS de Marly-le-Roi, Le Port Marly et Saint Germain-en-Laye, annexé à la présente,

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Marly-le-Roi, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Marly-le-Roi sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **N°05- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles GHIPPONI, adjoint au Maire en charge des Intercommunalités et de la Sécurité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de mobilier de bureau entre les communes de Chatou, Croissy/Seine, Fourqueux, l'Etang-la-Ville, le Mesnil-le-Roi, le Pecq, Saint Germain-en-Laye, et Sartrouville, annexé à la présente,

Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents,

Précise que ladite convention prendra effet dès transmission des actes au contrôle de légalité,

Précise que la délibération sera notifiée au maire de Sartrouville, coordonnateur du groupement de commandes,

Précise que seule une décision municipale du maire de Sartrouville sera nécessaire à l'issue de la consultation pour autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à signer le marché et les pièces afférentes.

#### **N°06- Budget principal - Compte de gestion 2016**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du budget principal du Receveur municipal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **N°07 – Budget principal- Compte administratif 2016**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré par 27 voix POUR- et 3 abstentions (M.BOISDE, Mme MOTRON, M.MANSARD)  
Adopte le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour le même exercice.

#### **N°08 – Budget principal- Affectation de résultat 2016**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M.BOISDE, Mme MOTRON, M.MANSARD),  
Décide d'affecter :  
la somme de 1 860 850,23 euros au compte « R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement ;  
la somme de 0,00 euros au compte « R 002 Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.  
le nombre de représentants de la collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à : 3 titulaires, 3 suppléants

#### **N°9- Budget principal – Budget primitif 2017**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M.BOISDE, Mme MOTRON, M.MANSARD),  
Adopte le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement	5 322 589,00 euros
Fonctionnement	13 307 124,00 euros

Précise que le résultat de l'exercice 2016 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,  
Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995 (publiée au Journal officiel le 24 avril 1996).

#### **N°10- Budget annexe assainissement- Compte de gestion 2016.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Adopte le compte de gestion du budget annexe assainissement du Receveur municipal pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **N°11- Budget annexe assainissement- Compte administratif 2016.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré par 30 voix POUR,  
Adopte le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour le même exercice.

#### **N°12- Budget annexe assainissement- Affectation du résultat 2016.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'affecter par anticipation :

- la somme de 0,00 euros au compte « R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement ;
- la somme de 105 125,88 euros au compte « R 002 Résultat d'exploitation reporté » de la section de d'exploitation.

#### **N°13- Budget annexe assainissement- Budget primitif 2017.**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Adopte par nature le budget primitif 2017 de l'assainissement arrêté comme suit :

Investissement	552 771,00 euros
Fonctionnement	297 650,00 euros

Précise que le résultat de l'exercice 2016 a été affecté dans le présent budget primitif conformément au compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal,

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle du 22 décembre 1995 (publiée au Journal officiel le 24 avril 1996).

#### **N°14- Vote des taux communaux d'imposition 2017**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Denis BERNAERT, adjoint au Maire en charge des Finances et des Nouvelles technologies,  
Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M.BOISDE, Mme MOTRON, M.MANSARD),  
Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation	12,27 %
- Taxe sur le foncier bâti	12,70 %
- Taxe sur le foncier non bâti	97,32 %

Précise que les recettes seront encaissées au chapitre 73 du budget primitif 2017.

#### **N°15- Autorisation signature convention achat maintenance épareuse avec la ville de Carrières/Seine**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Approuve le projet de convention d'achat et de maintenance d'une épareuse avec la ville de Carrières-sur-Seine,  
Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

#### **N°16- Création tarif astreinte (ouverture parkings publics en cas de non respect des horaires)**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie,  
Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 3 CONTRE (M. BOISDE, Mme MONTRON, M. MANSARD)  
Décide de fixer, de la façon suivante, les tarifs d'intervention ci-dessous :

##### **Intervention sur les parkings publics**

~~Ouverture du parking public, en dehors des heures d'ouverture (forfait par intervention) 400,00 €~~

~~Intervention sur les aménagements ou dispositifs à la charge d'un délégataire  
Intervention suite à appel, (forfait de prise en charge à régler dans tous les cas) 50,00 €  
En cas de déplacement sur site (tarif par heure de présence sur site, toute heure entamée est due) 30,00 €~~

~~Intervention pour ouverture ou fermeture de biens communaux (bâtiments, parcs, ...)  
En cas de non respect des horaires de fin de manifestation et/ou de location (tarif par heure d'attente avec un minimum d'une heure) 30,00 €~~

~~Précise que ces tarifs seront appliqués à compter du 15 avril 2017,  
Précise que ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision annuelle,  
Précise que les redevances dues seront payables suite à l'intervention sur justificatif de la feuille d'intervention signée des 2 parties,  
Autorise l'agent d'astreinte d'exploitation ou l'agent de service et d'exploitation à signer ladite fiche d'intervention avec le demandeur.~~

##### **Intervention sur les parkings publics**

~~Ouverture du parking public, en dehors des heures d'ouverture (forfait par intervention) 100,00 €~~

##### **Intervention sur les aménagements ou dispositifs à la charge d'un délégataire**

~~Intervention suite à appel, (forfait de prise en charge à régler dans tous les cas) 50,00 €  
En cas de déplacement sur site (tarif par heure de présence sur site, toute heure entamée est due) 30,00 €~~

##### **Intervention pour ouverture ou fermeture de biens communaux (bâtiments, parcs, ...)**

~~En cas de non respect des horaires de fin de manifestation et/ou de location (tarif par heure d'attente avec un minimum d'une heure) 30,00 €~~

~~Précise que ces tarifs seront appliqués à compter du 15 avril 2017,  
Précise que ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision annuelle,  
Précise que les redevances dues seront payables suite à l'intervention sur justificatif de la feuille d'intervention signée des 2 parties,  
Autorise l'agent d'astreinte d'exploitation ou l'agent de service et d'exploitation à signer ladite fiche d'intervention avec le demandeur.~~

#### **N°17- Cession d'une partie du parc Leclerc**

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Constatant la désaffectation de fait et le déclassement issus de la délibération N°2 du Conseil municipal du 29 septembre 2016,  
Constatant en conséquence l'appartenance dudit appendice au domaine privé de la commune,

**Compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2017**

Page 1 sur 7

Autorise le Maire ou son représentant à procéder à la cession du bien, d'une surface de 541 m<sup>2</sup>, sis Parc Leclerc et figurant sur le plan ci-annexé pour un montant de 750 000€ HT ainsi qu'à signer la promesse de vente et l'acte notarié portant cession de la parcelle et tous documents nécessaires au profit de la société SOFINIM,

Dit que les actes seront établis en l'étude de Maître KHAYAT, notaire à Croissy-sur-Seine,

Dit que les actes comporteront les clauses résolutoires et suspensives suivantes :

- Clauses suspensives :  
Dépôt du permis de construire conformément au projet décrit ci-dessus avant le 30 avril 2017  
Purge des délais de recours avant le 30 novembre 2017
- Clause résolutoire :  
Début des travaux avant le 01<sup>er</sup> février 2018
- Clause pénale  
Dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement de la Conformité des Travaux avant le 30 septembre 2019

Informe que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Dit que la recette et la dépense seront inscrites au budget.

#### **N°18- Demande de subvention au CD 78 – Sécurité abords des écoles**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Etienne CATTIER, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du Cadre de vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de solliciter auprès du Conseil Départemental pour l'année 2017, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

Description des travaux :

Installation de poteaux anti bélière aux abords du parvis d'entrée de l'école primaire Jules Verne ; modification du stationnement, installation de signalisation routière.

Coût H.T. des travaux : 11 824.30 €HT

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge,

Autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

#### **N°19- Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Katerine NOËL, adjointe au Maire en charge de l'Espace Chanorier et du Commerce

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de procéder à la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) afin qu'elle émette un avis sur le principe de Délégation de Service public pour l'exploitation du marché d'approvisionnement conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### **N°20- Modification règlement de la structure multi-accueil « La Ribambelle »**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Violaine TILLIER, Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le projet de règlement intérieur modifié de la structure multi-accueil « La Ribambelle » susvisé,

Précise que le nouveau règlement s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### **N°21- Autorisation signature conventions d'objectifs et de moyens pour la mise à disposition de locaux sportifs**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MACHIZAUD Bruno, adjoint au Maire en charge de la Démocratie participative et des Sports

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens type entre la commune de Croissy-sur-Seine et les associations sportives locales, portant sur la mise à disposition des locaux suivants :

- Parc omnisports
- Gymnase Jean Moulin

Précise que les conventions seront signées pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois,

Autorise le maire à signer les dites conventions.

#### **N°22- Création d'un tarif de location des locaux sportifs et du terrain d'honneur en herbe**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno MACHIZAUD, adjoint au Maire en charge de la Démocratie participative et des Sports,

Après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 3 voix CONTRE (M. BOISDE, Mme MOTRON M. MANSARD),

Décide de fixer à 12.000 € la location des locaux sportifs de « La Sablière » et du terrain d'honneur en herbe,

Précise que ce tarif concerne notamment une mise à disposition les 11, 12 et 13 juin 2017,

Fixe ce tarif pour les prestations suivantes :

##### **Mise à disposition des locaux du bâtiment sportif « La Sablière »**

- Une salle de musculation
- Des vestiaires
- Du matériel pour l'organisation de la cryothérapie

**Mise à disposition du terrain d'honneur incluant 1 traçage/jour et la mise en état**

- 1 traçage par jour
- 1 tonte par jour
- Remise en état quotidienne du terrain après l'entraînement

**Mise à disposition du matériel**

- 2 buts en aluminium
- 2 buts portatifs
- 3 filets de but hexagonaux
- 2 filets de but (formation)
- 2 porte-filets en aluminium
- 2 protections mousse pour porte-filets
- 2 ramasseurs de fonds
- 4 drapeaux d'angle et module flexible
- 2 cônes de champ (ensemble de 20)
- 1 tableau blanc
- 2 tables de massage
- 1 mur de coup franc et mannequins
- 2 multi-haies
- 2 échelles de vitesse
- 5 poteaux de slalom flexibles
- 1 arc de coordination (jeu de 12)
- 10 sacs à balles

Dit que les crédits seront inscrits au budget communal.

**N°23- Autorisation de signature d'une convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le CIG Grande Couronne**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry BONNET, conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et aux Affaires générales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

**N°24- Modification tableau des effectifs**

Le Conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry BONNET, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et aux Affaires générales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide en filière technique :

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Décide en filière sociale :

- La création d'un poste d'agent social à temps complet

Dit que ces modifications sont inscrites au tableau des effectifs annexé à la présente.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45*

\* \* \* \* \*

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
11 MAI 2017**

Le secrétaire de séance  
M. MANSARD